

FCP SMART EQUITY 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En date du 30 mars 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY 2 » tels qu'arrêtés par le gestionnaire.

Suite à notre réunion avec les responsables du Conseil du Marché Financier en date du 12 avril 2017, ces derniers ont jugé opportun d'apporter des modifications aux états financiers préalablement arrêtés.

Nous sommes donc amenés à émettre une opinion sur les états financiers modifiés.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport modifié sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY 2 » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5.115.166 dinars, un actif net de 5.033.765 dinars et d'une valeur liquidative égale à 1 005,546 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2 » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances importantes susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que les emplois en titres émis par le même émetteur « Amen Bank » représentent 13,26% de l'actif au 31 décembre 2016, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% de l'actif fixée par l'article 29 du code des OPC.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis le 17 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4.1.1	3 938 360	1 479 434
Titres OPCVM		0	246 549
Obligations et valeurs assimilées		212 746	0
Actions et droits rattachés		3 725 614	1 232 885
Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 138 614	3 684 569
Placements monétaires		1 000 000	1 000 000
Disponibilités		138 614	2 684 569
Créances d'exploitation	4.1.3	38 192	52 676
TOTAL ACTIF		5 115 166	5 216 679
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.4	21 533	7 033
Autres créditeurs divers	4.1.5	59 868	239 940
TOTAL PASSIF		81 401	246 973
 ACTIF NET			
Capital	4.1.6	4 946 748	4 967 804
Sommes distribuables		87 017	1 902
Sommes distribuables des exercices antérieurs		98	0
Sommes distribuables de l'exercice		86 919	1 902
ACTIF NET		5 033 765	4 969 706
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 115 166	5 216 679

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinar)

	Note	Exercice clos le	
		31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	122 153	4 567
Dividendes		122 153	4 567
Revenus des placements monétaires	4.2.2	78 857	10 726
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		201 010	15 293
Charges de gestion des placements	4.2.3	(84 850)	(12 632)
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 160	2 661
Autres charges	4.2.4	(29 753)	(5 045)
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 407	(2 384)
Régularisation du résultat d'exploitation		512	4 286
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		86 919	1 902
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(512)	(4 286)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		194 151	(24 716)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		6 527	(9 055)
Frais de négociation de titres		(17 669)	(3 983)
RESULTAT DE L'EXERCICE		269 416	(40 138)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le	
	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET		
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	269 416	(40 138)
Résultat d'exploitation	86 407	(2 384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	194 151	(24 716)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 527	(9 055)
Frais de négociation de titres	(17 669)	(3 983)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 802)	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(203 555)	4 909 844
Souscriptions		
- Capital	0	5 118 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	(212 442)
- Régularisation des sommes distribuables	0	4 286
Rachats		
- Capital	(201 832)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 528)	0
- Régularisation des sommes distribuables	510	0
- Droit de sortie	6 295	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	64 059	4 869 706
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 969 706	100 000
En fin de l'exercice	5 033 765	4 969 706
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	5 218	100
En fin de l'exercice	5 006	5 218
VALEUR LIQUIDATIVE	1 005,546	952,416
TAUX DE RENDEMENT	5,62%	(4,76%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 27 mai 2015 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l' « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 100 parts de 1.000 dinars chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2016 à 3.938.360 DT, détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Obligations et valeurs assimilées		200 000	212 746	4,16%
ATL 2015/2 TF	2 000	200 000	212 746	4,16%
Actions et droits rattachés		3 556 180	3 725 614	72,83%
ADWYA	36 435	212 396	228 812	4,47%
AMEN BANK	7 376	157 687	178 558	3,49%
BH	4 906	89 082	88 789	1,74%
BIAT	934	81 969	82 763	1,62%
BNA	620	6 369	5 581	0,11%
CARTHAGE CIMENT	12 746	22 074	26 104	0,51%
CELLCOM AA	27 207	221 282	181 307	3,54%
EURO-CYCLES	8 188	240 981	334 914	6,55%
GIF	73 232	163 905	126 618	2,48%
MAGASIN GÉNÉRAL	5 995	144 067	149 515	2,92%
SAH	15 056	162 444	204 129	3,99%
SERVICOM	6 810	43 078	67 249	1,31%
SFBT	15 737	316 711	298 704	5,84%
SIAME	26 129	59 035	62 631	1,22%
SIMPAR	7 531	223 565	332 373	6,50%
SOMOCER	40 655	75 027	60 047	1,17%
SOTIPAPIER	47 500	196 677	194 845	3,81%
STAR	1 320	210 624	158 397	3,10%
TELNET HOLDING	28 298	100 850	100 288	1,96%
TGH	40 573	26 496	21 544	0,42%
TPR	43 207	124 441	122 276	2,39%
TUNIS RE	26 871	232 723	225 609	4,41%
TUNISIE LEASING	6 067	108 929	111 451	2,18%
UADH	21 225	72 691	104 639	2,05%
UNIMED	25 450	263 077	258 470	5,05%
Total		3 756 180	3 938 360	76,99%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-dessous :

	Coût d'acquisition	intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	1 504 150	-	(24 716)	1 479 434	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	6 136 749			6 136 749	
Obligations et valeurs assimilées	200 000			200 000	
Titres OPCVM	1 573 148			1 573 148	
Cessions de l'exercice					
Actions	(3 838 837)			(3 838 837)	6 527
Titres OPCVM	(1 819 030)			(1 819 030)	
Variation des plus ou moins-value latentes			194 150	194 150	
Variation des intérêts courus sur obligations		12 746		12 746	
Soldes au 31 décembre 2016	3 756 180	12 746	169 434	3 938 360	6 527

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.138.614 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Placements monétaires		1 000 000	1 000 000	19,55%
CD AMEN BANK (taux : 7,15%, durée : 60 jours, échéance : 27/01/2017)	500 000	500 000	500 000	9,77%
CD ATB (taux : 6%, durée : 40 jours, échéance : 23/01/2017)	500 000	500 000	500 000	9,77%
Disponibilités		137 653	138 614	2,71%
Dépôts à terme AMEN BANK		137 653	138 614	2,71%
Total	1 000 000	1 137 653	1 138 614	22,26%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2016 un solde de 38.192 dinars contre un montant de 52.676 dinars au 31 Décembre 2015, et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 21.533 dinars contre 7.033 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Rémunération du gestionnaire	20 160	6 381
Rémunération du dépositaire	1 373	652
Total	21 533	7 033

4.1.5. Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 59.868 dinars contre 239.940 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Redevance CMF	368	310
Honoraire commissaire aux comptes	5 430	1 701
État, retenue à la source sur commissions	218	51
Achat titres à payer	47 612	234 307
Retenue à la source à opérer sur Dépôt à vue	192	241
Retenue à la source à opérer sur Certificat de dépôt	(875)	(832)
Retenue à la source à opérer sur obligations	2 549	0
Intérêts précomptés sur Certificat de dépôt	4 374	4 162
Total	59 868	239 940

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	4 967 804
Nombre de parts émises	5 218
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	(201 832)
Nombre de parts rachetées	212
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	194 151
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 527
Frais de négociation de titres	(17 669)
Droits de sortie	6 295
Régularisation des sommes non distribuables	(8 528)

Capital au 31/12/2016

Montant	4 946 748
Nombre de parts émises	5 006
Nombre de copropriétaires	18

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 122.153 dinars contre 4.567 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Revenus des actions et valeurs assimilées admises à la cote	122 153	4 567
Total	122 153	4 567

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 78.857 dinars contre 10.726 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	60 776	9 520
Intérêts des dépôts à vue	3 815	1 206
Intérêts des obligations	1 522	0
Intérêts courus sur obligations	12 744	0
TOTAL	78 857	10 726

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 84.850 dinars contre 12.632 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Rémunérations du gestionnaire	79 000	11 638
Rémunérations du dépositaire	5 850	994
Total	84 850	12 632

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 29.753 dinars contre 5.045 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Redevances CMF	4 958	839
Charges de placement	812	0
Honoraires Commissaire aux comptes	8 885	1 701
Commissions bancaires	94	285
RS sur Intérêts de DAV et CD	12 106	2 145
RS sur obligations	304	0
RS sur intérêts courus	2 549	0
Impôts taxes et Versements Assimilés	45	75
Total	29 753	5 045

5- AUTRES INFORMATIONS : DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	40,154	2,931
Charges de gestion des placements	(16,949)	(2,421)
Revenus net des placements	23,204	0,510
Autres charges	(5,943)	(0,967)
Résultat d'exploitation (1)	17,261	(0,457)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,102	0,821
Sommes distribuables de l'exercice	17,363	0,364
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	(0,102)	(0,821)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	38,783	(4,737)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,304	(1,735)
Frais de négociation de titres	(3,530)	(0,763)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	36,558	(7,235)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	53,819	(7,692)
Droits de Sortie	1,258	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	37,815	(7,235)
Régularisation du résultat non distribuable	(1,704)	(40,713)
Sommes non distribuables de l'exercice	36,112	(47,948)
Distribution de dividendes	0,364	-
Valeur liquidative	1 005,546	952,416
Actif Net Moyen	4 900 780	5 093 853

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des Placements / actif net moyen	1,73%	0,25%
Autres charges / actif net moyen	0,61%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,76%	(0,04%)

6- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP SMART EQUITY 2" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 1,5% HT de l'actif employé en actions cotées et 1% HT du reste de l'actif.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds. Le règlement effectif se fait trimestriellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

Le gestionnaire perçoit également une commission de surperformance qui vise à le rémunérer dès que le fonds réalise, à l'échéance des 5 ans, un rendement supérieur à 33,82%, en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an, capitalisé sur 5 ans. Cette commission de surperformance calculée, après déduction de tous les frais et commissions, est de 15% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

Une provision, ou le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière VL à la fin de la période de 5 ans.

Son règlement effectif au profit du gestionnaire se fera à l'échéance du fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT à partir de la 3ème année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.